

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à l'interpellation Elodie Lopez et consorts au nom du groupe EP - Consommation de substances illicites dans l'espace public, mesures socio-sanitaires cantonales et soutien aux communes: point de situation ? (24_INT_53)

Rappel de l'intervention parlementaire

En novembre dernier, le Conseil d'Etat répondait à plusieurs questions liées aux problématiques de consommation de substances illicites dans l'espace public, un sujet toujours d'actualité, en particulier dans les communes les plus concernées par ces problématiques.

Dans ses réponses, le Conseil d'Etat constate notamment que la consommation de stupéfiants dans l'espace public est devenue beaucoup plus visible et problématique. Il exposait plusieurs facteurs expliquant l'explosion du phénomène, parmi lesquels la forte accessibilité de stupéfiants conjuguée à une baisse de prix, une aggravation de la précarité ainsi que des changements dans les pratiques des consommateurs et consommatrices, sans toutefois mentionner explicitement le point de la crise de la santé mentale identifiée par le groupement romand d'études des addictions (GREA).

Il met en évidence différentes mesures prises par le Canton, en particulier le déploiement de mesures socio-sanitaires urgentes requises par le médecin cantonal pour orienter les usagers et usagères vers les dispositifs de soins et d'aide à même de les prendre en charge, un point sur lequel un retour serait bienvenu. Ces mesures nous semblent importantes, étant donné que la problématique de la consommation de substances illicites est un problème de santé publique et doit être traité comme tel. Parmi les mesures visant les usagers et usagères, une réflexion autour de mesures pour les proches et familles des personnes touchées par des problèmes d'addictions serait par ailleurs bienvenue.

Le Conseil d'Etat affirme aussi l'importance de la collaboration entre les acteurs concernés (centres d'accueil à bas seuil, équipes médico-sociales, unités de traitement des addictions et services de police). Il précise qu'il est disposé à soutenir les communes concernées dans leurs rôles, notamment pour faciliter le travail collaboratif. Il rappelle l'existence du fonds cantonal pour la prévention et la lutte contre les addictions, et mentionne l'organisation d'une journée de travail avec les acteurs concernés sur laquelle un retour serait également bienvenu.

Le processus est long pour s'emparer du problème dans son ensemble et les attentes sont grandes. En attendant le déploiement du plan d'action en quatre piliers, la problématique continue de préoccuper, notamment sur le plan de la santé publique. Dans ce contexte, il nous semble important de tenir la population informée et de montrer que le dossier avance. Nous avons ainsi l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1) Dans quelle mesure le Conseil d'Etat reconnaît-il que la dégradation de la santé mentale de la population fait partie des facteurs expliquant la péjoration de la situation liée à la consommation de substances illicites ?
- 2) Le fonds pour la prévention et la lutte contre les addictions a-t-il été utilisé cette année, et si oui, combien de demandes ont été reçues et traitées favorablement par le département ?
- 3) Le Conseil d'Etat peut-il informer le Grand Conseil sur les mesures socio-sanitaires urgentes qui ont été prises par le médecin cantonal pour orienter les usagers et usagères, en particulier sur de premiers éléments de bilan et sur la possible prolongation de ces mesures ?
- 4) De quelle manière le Conseil d'Etat intègre-t-il, dans les réflexions qu'il mène autour de son plan d'action, le déploiement de mesures ciblant les proches et familles des personnes en situation d'addiction, souvent démunies et durement impactées ?

- 5) Le Conseil d'Etat peut-il renseigner le Grand Conseil sur les besoins et les actions à mener identifiés lors de de la journée de travail « Espace public et addictions », organisée par le DSAS et la DJES en collaboration avec les acteurs concernés ?
- 6) Le Conseil d'Etat compte-t-il réitérer des rencontres pour favoriser un travail coordonné entre les différents acteurs, comme cela a été le cas avec l'organisation de la journée de travail qui a eu lieu en novembre ?

Réponse du Conseil d'Etat

Préambule

Le Conseil d'Etat vaudois met en œuvre une politique publique globale pour lutter contre le trafic de rue et les méfaits de la consommation de stupéfiants. Cette politique se déploie dans le cadre d'un plan d'action visant à prévenir les conduites addictives, améliorer la situation socio-sanitaire des personnes dépendantes (réduction des risques, thérapies) et gérer les problèmes de sécurité ou d'ordre public engendrés par le trafic et/ou la consommation dans l'espace public.

Il s'agit aussi d'adapter les interventions face à l'évolution du marché des stupéfiants. A l'instar d'autres régions en Suisse et en Europe, le canton de Vaud fait face à une évolution de l'offre, en particulier de cocaïne. Les outils de monitoring mis en place par le Canton révèlent une augmentation de la pureté des produits, accompagnée d'une diminution des prix au cours des dernières années. L'augmentation de la consommation de cocaïne et de crack implique d'adapter et/ou de renforcer les dispositifs d'intervention en matière de réduction des risques, d'accès aux soins et de prise en charge sur le plus long terme. En réponse à ces défis, des mesures socio-sanitaires supplémentaires sont en cours de déploiement dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action susmentionné, qui a fait l'objet d'un bilan intermédiaire communiqué le 30 mai 2024.

Fort de ces considérations, le Conseil d'Etat a l'honneur de répondre aux questions de la présente interpellation comme suit :

1) Dans quelle mesure le Conseil d'Etat reconnaît-il que la dégradation de la santé mentale de la population fait partie des facteurs expliquant la péjoration de la situation liée à la consommation de substances illicites ?

Il est établi que la santé mentale et la consommation de substances sont étroitement liées, les personnes présentant des vulnérabilités psychiques sont plus enclines à développer des problèmes d'addictions, et réciproquement. Cette corrélation complexifie la prise en charge des deux problématiques et aggrave souvent les conséquences néfastes sur la santé et le bien-être des individus concernés. Les personnes souffrant de troubles psychiques peuvent recourir aux consommations de substances pour soulager leurs symptômes ou faire face aux difficultés de la vie quotidienne, augmentant ainsi le risque de dépendance et d'addiction. Certaines de ces substances, telles que le crack, peuvent altérer le jugement, les capacités cognitives et exacerber les symptômes préexistants tels que, par exemple, l'anxiété, la dépression, ou d'autres troubles conduisant parfois à des comportements impulsifs ou des situations de détresse chez les consommateurs.

Le dispositif addictions intègre la relation entre les domaines santé mentale et addiction pour une approche globale, dite bio-psycho-sociale, reconnaissant ainsi l'importance de considérer la santé psychique dans la compréhension et la gestion des troubles liés à l'addiction. Par exemple, les personnes souhaitant séjourner dans un établissement socio-éducatif (ESE) font l'objet d'une évaluation médico-sociale par le Dispositif cantonal d'indication et de suivi en addictologie (DCISA). Cette évaluation couvre divers aspects de leur situation, tels que leurs types de consommations (alcool, stupéfiants, médicaments non prescrits), leur santé mentale et psychologique, leur situation judiciaire, leurs relations familiales, leur situation professionnelle, ainsi que leurs ressources.

2) Le fonds pour la prévention et la lutte contre les addictions a-t-il été utilisé cette année, et si oui, combien de demandes ont été reçues et traitées favorablement par le département ?

Les demandes de financement adressées au fonds pour la prévention et la lutte contre les addictions (ci-après fonds Addictions) sont soumises au Groupe d'Experts en matière d'addictions (GEA) et à la Commission de promotion de la santé et de lutte contre les addictions (CPSLA), pour préavis à l'autorité compétente, conformément au règlement établi par le Conseil d'Etat (RSV 812.21.2 RF-Addic).

Depuis le 1^{er} janvier 2023 (deux échéances de dépôts), sept demandes de financement de projets ont été soumises pour préavis aux commissions.

À ce jour, le portefeuille des projets financés par le fonds Addictions comprend onze projets et trois mandats. Parmi eux, neuf projets et deux mandats sont liés à la consommation de stupéfiants, tandis que deux autres projets traitent des troubles liés à l'usage des écrans et des jeux d'argent. Le fonds Addictions soutient également huit projets gérés par la Fédération vaudoise de coopération (Fedevaco) dans le cadre de la coopération au développement.

3) Le Conseil d'Etat peut-il informer le Grand Conseil sur les mesures socio-sanitaires urgentes qui ont été prises par le médecin cantonal pour orienter les usagers et usagères, en particulier sur de premiers éléments de bilan et sur la possible prolongation de ces mesures ?

Les mesures socio-sanitaires d'urgence concernent spécifiquement le périmètre lausannois. Depuis juillet 2023, l'Office du médecin cantonal (OMC) appuie le Service de l'inclusion et des actions sociales de proximité de la Ville de Lausanne (SISP) dans la conduite d'interventions socio-sanitaires coordonnées et partagées par l'ensemble des acteurs du réseau addiction.

Les mesures urgentes comprennent la mise en place d'une veille sanitaire sur la place de la Riponne et dans les autres sites exposés par des binômes infirmiers et travailleurs sociaux, avec le soutien médical du Service de médecine des addictions du CHUV (SMA) dont l'implication facilite l'orientation et l'accompagnement en soin. La présence du SMA sur le terrain et l'établissement d'une filière spécifique pour les usagers les plus désinsérés est évaluée très positivement par les professionnels. Depuis janvier 2024, 16 consommateurs ont ainsi été réaffiliés à un réseau de soins grâce à l'intervention d'un infirmier spécialisé du SMA, qui effectue des missions de terrain chaque jeudi après-midi. Ce professionnel consacre également 15 % de son temps à des rendez-vous individuels avec les consommateurs et à des contacts avec le réseau. En outre, une quinzaine de consommateurs ont été orientés directement de la Riponne vers le SMA via les professionnels de terrain, par exemple les équipes sociales de rue. Ainsi, depuis janvier 2024, une trentaine de personnes ont bénéficié de ce dispositif. Ces actions, fortement recommandées par les experts du domaine, sont encore à un stade initial et doivent être poursuivies.

Au titre des mesures urgentes, le Médecin cantonal a préconisé également la création d'une cellule de crise par la Ville de Lausanne. Instituée en juillet 2023 par le SISP, elle permet aux acteurs socio-sanitaires et de la sécurité publique de se coordonner de manière hebdomadaire et de faire le suivi et d'échanger des informations sur les problématiques concrètes, les situations individuelles et la gestion de l'espace public. Sur le terrain, des points de rencontre organisés chaque mardi entre les services de police et les travailleurs sociaux de proximité complètent ces échanges. Grâce à cette cellule de crise, la collaboration interinstitutionnelle se renforce progressivement.

Les heures dédiées aux activités de ramassage des déchets de consommation dans les abords immédiats de la place de la Riponne et autres sites exposés ont donc été augmentées, dans le cadre des collaborations existantes avec la fondation ABS et l'Association SYSTMD. Elles ont contribué à réduire l'insalubrité dans l'espace public tout en mobilisant des usagers dans le cadre de petits jobs.

La plupart de ces mesures sont encore d'actualité. Leur maintien sera évalué en fonction de l'évolution de la situation, notamment à la suite de l'ouverture de l'Espace de consommation supervisée (ECS) de la Riponne fin mai 2024.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat demeure attentif à l'évolution de la situation dans les autres régions du canton tant sur le plan sécuritaire que sanitaire et est en contact permanent avec ses partenaires régionaux pour prendre des mesures en cas de besoin.

4) De quelle manière le Conseil d'Etat intègre-t-il, dans les réflexions qu'il mène autour de son plan d'action, le déploiement de mesures ciblant les proches et familles des personnes en situation d'addiction, souvent démunies et durement impactées ?

Actuellement, différentes consultations visant à apporter un soutien aux proches des personnes en situation d'addiction sont mises à disposition dans le canton. Ces services sont proposés dans la plupart des institutions spécialisées, parmi lesquelles le SMA du CHUV, la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA), la Fondation du Levant (CAP), le programme DEPART et la Croix-bleue vaudoise.

L'accompagnement des proches s'y déroule en entretien individuel ou en groupe avec pour objectifs principaux l'amélioration de leur relation avec la personne consommatrice et la prise en compte de leur propre situation (état de fatigue, détresse, besoins de soutien). Des services de conseil, de soutien, des prestations en ligne sont également proposés, offrant des informations pratiques, une écoute attentive et permettant aux proches de partager leurs expériences. Par exemple, le CAP Levant organise des entretiens de groupe avec des proches de personnes souffrant d'addiction. Les thèmes abordés sont variés : gestion de la violence, gestion du chantage et de la manipulation, culpabilité, lâcher-prise, offres de prises en charge. En 2023, le CAP Levant a enregistré une augmentation des nouvelles demandes de proches, passant de 39 en 2022 à 61 en 2023.

Outre le fait de répondre à la demande des proches, ces prises en charge peuvent indirectement avoir un impact positif sur la personne souffrant d'addiction.

5) Le Conseil d'Etat peut-il renseigner le Grand Conseil sur les besoins et les actions à mener identifiés lors de la journée de travail « Espace public et addictions », organisée par le DSAS et la DJES en collaboration avec les acteurs concernés ?

Le DSAS et le DJES ont organisé une journée commune sur le thème « Espace public et addictions » avec l'objectif d'offrir aux professionnels un espace d'échanges et l'opportunité d'une réflexion sur les réponses socio-sanitaires et sécuritaires actuellement développées dans le canton. Cette initiative a permis d'identifier des particularités dans les enjeux régionaux, mettant en évidence la nécessité d'une convergence dans les approches et les objectifs, ainsi qu'une vision commune des problématiques. Pour ce faire, un renforcement de la collaboration entre les différents professionnels du réseau est essentiel afin de permettre une bonne connaissance des rôles de chacun, une approche concertée autour d'objectifs communs et un accompagnement global de l'utilisateur selon sa situation. Il est observé un besoin accru de coordination entre les professionnels sur l'ensemble du canton, ce qui représente un enjeu majeur pour les années à venir. Des initiatives se développent dans les régions en fonction des conditions locales : des dynamiques se sont par exemple engagées à l'Est et au Nord, sous l'impulsion d'acteurs locaux. Le Conseil d'Etat encourage les démarches qui vont dans ce sens.

Cette journée a également permis de mettre en lumière l'importance de promouvoir la responsabilisation des usagers par le biais de petits jobs et du travail des équipes de rue. Un compte-rendu de cette journée de travail est disponible sur le site de l'Etat de Vaud www.vd.ch/addictions-espace-public.

6) Le Conseil d'Etat compte-t-il réitérer des rencontres pour favoriser un travail coordonné entre les différents acteurs, comme cela a été le cas avec l'organisation de la journée de travail qui a eu lieu en novembre ?

Des réflexions sont actuellement menées au sein de la plateforme opérationnelle « Santé, sécurité publique et addictions » – instituée dans le cadre du plan d'action du Conseil d'Etat – pour renforcer le travail interprofessionnel, optimiser les offres existantes et proposer des solutions innovantes. Chaque région du canton sera représentée au sein de cette plateforme par au moins un professionnel du secteur social et un professionnel du secteur de la sécurité. Cette démarche vise à renforcer les liens institutionnels, favoriser une compréhension mutuelle des rôles de chacun et des contextes régionaux, ainsi qu'à encourager les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les différentes régions. Il est également envisagé d'approfondir les contributions de la journée « Espace public et addictions » à travers une revue plus fine des modes de collaboration, des bonnes pratiques et des potentiels d'amélioration au niveau local ou régional.

A noter que le GEA souhaite également contribuer à la recherche de solutions innovantes face aux problèmes que pose, par exemple, la consommation de crack. Dans le cadre de son mandat, il a formé un groupe de travail chargé d'identifier de nouvelles pistes d'intervention qu'il s'agira d'expérimenter et d'évaluer sous réserve de leur faisabilité.

Conclusion et perspectives

Le Conseil d'Etat relève finalement que les questions soulevées par Madame la députée Elodie Lopez, ainsi que les réponses apportées, montrent combien la coordination des services et des actions est essentielle pour faire face aux défis de la lutte contre les méfaits des addictions. Le Conseil d'Etat relève également que les enjeux évoluent, obligeant les experts à questionner les approches et mesures de santé publique. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat a à cœur de privilégier les actions concertées et coordonnées dans l'esprit de la politique des quatre piliers.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 3 juillet 2024.

La présidente :

C. Luisier Brodard

Le chancelier :

M. Staffoni